

## **RECOMMANDATIONS**

### **LA REUNION RECOMMANDE**

1. Le développement de la coopération régionale en matière de lutte contre le trafic des enfants.
2. l'élaboration de textes de lois prenant en compte les dispositions pertinentes des conventions internationales suivantes :
  - La convention des NU de 1956 sur l'abolition de l'esclavage,
  - La convention des NU de 1989 relative aux droits des enfants ;
  - Les conventions 138 et 182 de l'OIT sur l'âge minimum d'accès des enfants au travail et sur les pires formes de travail des enfants ;
  - La convention des NU sur la criminalité transnationale et son protocole additionnel visant à prévenir et à réprimer traite des personnes notamment des femmes et des enfants ;
  - La charte Africaine des droits et de bien être de l'enfant.
3. L'institutionnalisation de la scolarisation obligatoire et la gratuité pour tous les enfants ;
4. La création d'unités spécialisées dans la prévention, et la répression du trafic des enfants et la redynamisation des unités existantes.
5. Le renforcement des capacités matérielles humaines et financières des unités spécialisées.
6. La mise sur pied de structures nationales de coordination des actions de lutte contre le trafic des enfants comprenant tous les ministères concernés par ce phénomène ainsi que

les organisations internationales et les ONG locales. Cette structure aura pour mission spécifique de :

- Centraliser les données statistiques et les informations relatives au trafic des enfants ;
  - Penser une stratégie nationale de lutte.  
Le choix du Ministère conducteur étant laissé à l'appréciation de chaque pays.
7. La lutte contre la pauvreté et le développement des stratégies d'appui économique aux familles ;
  8. La mise sur pied de mécanismes juridiques et l'institutionnels adéquats permettant de détecter, de soustraire et de réhabiliter les enfants victimes ;
  9. La mise en place d'un fond de soutien aux actions de réhabilitation des enfants victimes permettant la création et la gestion des centres d'accueil et de transit, le rapatriement et la formation professionnelle des enfants victimes, le soutien aux familles ;
  10. L'appui économique et technique aux O.N.G locales concourant à la prévention, à la protection et à la réhabilitation des enfants victimes ;
  11. Un plaidoyer en direction des organisations internationales, des bailleurs de fonds, des ambassades afin d'apporter leur appui financier et technique aux états et aux ONG locales dans leur lutte contre le trafic des enfants.
  12. L'organisation de rencontres entre services spécialisés sous l'égide de l'OIPC-Interpol

**Fait à Yamoussoukro  
Le 10 Janvier 2002-01-10  
LA REUNION**